

Les réglemens qui ont rapport à l'administration de cette fromagerie sont les mêmes que ceux adoptés pour les fromageries de la Beauce et de St-Isidore de Dorchester, dont la bonne réputation est déjà établie.

Du choix des animaux.

Afin que les animaux soient réellement une grande ressource dans l'exploitation d'une propriété, ils doivent remplir certaines conditions de conformation, d'âge et de sexe. Un animal bien constitué, robuste, acclimaté au pays, d'un âge approprié aux travaux ou au rendement projetés, coûtera relativement bien moins à entretenir. Il est des contrées où, pour les intérêts sagement combinés de la ferme, il faudra des animaux d'une forme spéciale pour un rendement spécial. Il en est d'autres où l'animal devra, pour une destination mixte, posséder des qualités multiples, dont l'une ne peut souvent exister qu'à l'exclusion de l'autre, et qu'on ne saurait dominer qu'en l'atténuant. Dans tel pays on recherchera la race de bœufs qui donne une grande masse de viande, dans tel autre, l'espèce la plus rustique, la plus robuste et la plus productive dans leur application aux travaux des champs. Dans tel autre enfin, et cela tend à se généraliser, la race présentant une certaine force musculaire pendant la période essentiellement adulte mais pouvant, aux approches de la vieillesse, contracter, par un régime spécial, un développement assez considérable de viande. Dès lors, on le conçoit, on s'attache moins à la grosseur des membres qu'aux formes qui devront se prêter ultérieurement à l'emboupoint. Un animal mis trop jeune à un travail pénible, disproportionné avec ses forces, voit son développement languir et s'arrêter: ses formes se dévient. Il convient donc de connaître les ressources réelles attachées aux divers âges des animaux, afin de ne leur demander que ce qu'ils peuvent naturellement donner.

Choix et autres.

—M. Cléophas Desjardins qui a enseigné avec tant de talent et de succès les mathématiques, la physique, la chimie et la musique au Séminaire de Rimouski, vient d'être admis à la pratique de la profession d'arpenteur. Ses nombreux amis de Rimouski lui offrent leurs plus sincères félicitations. —Nouvel-
liste de Rimouski.

Les épigraphes ou "sentences" sur les murs des écoles.—Pourquoi ne pas orner la mémoire des enfants de sentences qui puissent leur servir de règle dans le cours de leur existence? Les écoles devraient être tapissées de maximes sur les devoirs de la vie, et ces maximes seraient rappelées aux élèves chaque fois qu'ils y manqueraient; on leur inculquerait ainsi les règles de la morale comme ils se pénétraient des règles d'une langue, comme un militaire se pénétre de sa théorie.

Il paraît aussi facile, en effet, de déposer dans notre être les germes de saines idées sur le bien et sur le mal, qu'il est facile d'apprendre à parler, à lire, à bien écrire, à marcher, à courir. L'enfant devrait croître, nourri d'aliments moraux. Cette impression de l'enseignement dans le jeune âge est constatée par le proverbe: *Tel père, tel fils.*

RECETTE

Moyen de chasser les poux chez le b. tail.

On indique pour cela nombre de recettes. Une bien simple et sans danger est l'infusion du bois de quassi. Achetez chez un pharmacien une demi livre de bois de quassi. Mettez-le

dans un vaisseau et jetez dessus de l'eau froide ou tiède. On peut se servir de cette infusion aussitôt qu'elle est devenue amère, en frottant les parties de l'animal qui sont atteintes par les poux. Cette infusion n'est pas un poison; les animaux n'éprouveraient aucun danger à se lécher, lors même qu'ils ont été frottés avec cette infusion.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du comté de Kamouraska. }

Avis public est par les présentes donné, par le soussigné, que le lot de terre ci-dessous désigné sera vendu à l'enchère publique, en la paroisse de St-Louis de Kamouraska, au lieu où le Conseil municipal du comté de Kamouraska tient ses sessions, lundi, le septième jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, à défaut de paiement des taxes auxquelles il est affecté et des frais encourus, savoir:

Un lot de terre, appartenant aux héritiers de feu Flavien Lapointe, situé au sixième rang des concessions de la seigneurie de l'Islet du Portage, en la paroisse de St-Alexandre, comté de Kamouraska, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, borné au Nord partie à Eustache Cloutier et partie à Onésime Bélanger, au Sud au septième rang, au Sud-Ouest à Israël Sirois et au Nord-Est à Michel Chénard, circonstances et dépendances.

Taxes municipales.....	\$5.01
Taxes scolaires.....	0.34

Montant dû..... \$5.35

Donné ce huitième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-un.

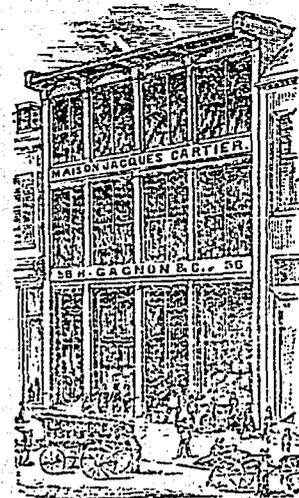
ALFRED POTVIN,

Secrétaire-Trésorier du Conseil municipal
du comté de Kamouraska.

20 Janvier 1881.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUEBEC.



NO. 58
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUEBEC.

A VENDRE: Graines de mil pour semence.

MM. les directeurs du Cercle Agricole de St-Sébastien d'Aylmer offrent en vente 400 minots de grains de mil de première qualité.

Les directeurs des sociétés d'agriculture qui ont l'intention de se procurer de la graine de mil pour semence, afin d'en faire la distribution aux membres de leur société, trouveront avantageux de s'adresser aux directeurs du Cercle agricole de St-Sébastien d'Aylmer, en s'adressant pour cela au président du Cercle, le Révérend M. S. Garon, curé de St-Sébastien d'Aylmer, P. Q.

Cette graine sera livrable soit à la Station du chemin de fer à St-Joseph de la Beauce ou à la Station de St-Henri.